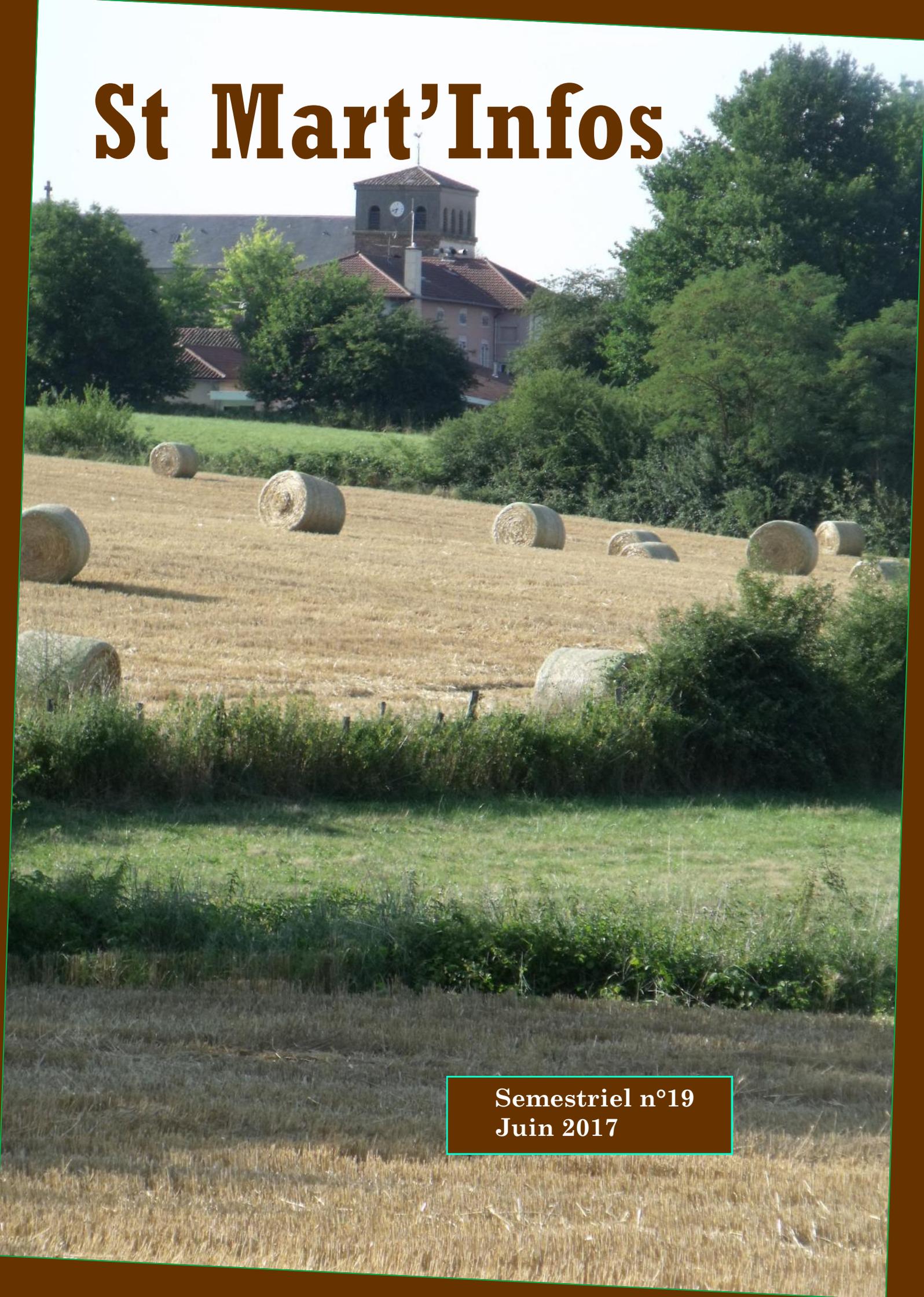


# St Mart'Infos

A scenic view of a village with a church and a field of hay bales. The church has a prominent square tower with a clock face. The foreground is a field of golden hay bales, with a green field and trees in the background.

Semestriel n°19  
Juin 2017

# Inauguration officielle de l'aire de loisirs du centre village et de la salle de motricité-garderie

Le samedi 24 juin 2017, a eu lieu l'inauguration officielle de l'aire de loisirs et de rencontre du centre village, ainsi que de la salle de motricité-garderie, en présence de Mr Xavier BRETON, Député de notre circonscription et Conseiller régional, de Mme Clotilde FOURNIER et Mr Walter MARTIN, Conseillers Départementaux et d'un certain nombre de Maires de l'ancienne communauté de communes de MONTREVEL EN BRESSE. Les habitants de la communes étaient également invités à partager ce moment de convivialité.

Après avoir coupé le traditionnel ruban d'inauguration, Jean-Luc JACQUET a présenté les différents équipements et les moyens mis en œuvre pour aboutir à ce bel ouvrage :

- ◆ Transformation de l'ancien plateau sportif avec installation d'un city-stade permettant la pratique de sports collectifs tels que football, basketball, handball ou encore volleyball,
- ◆ Création d'une aire de jeux pour enfants,
- ◆ Création d'une aire de pique-nique avec tables et bancs.

L'équipe municipale a fait en sorte de structurer cet espace afin de conférer une certaine polyvalence d'activités qui permettent d'offrir à notre jeunesse et aux familles un lieu de détente, et d'apporter aux écoles une aire d'activités sportives et éducatives dans un espace sécurisé et fonctionnel.



## Coût des travaux (TTC):

• City-stade (Tennis d'Aquitaine) :	38 304€
• Jeux pour enfants (Altrad Collectivité) :	5 856 €
• Mobilier urbain (Altrad Collectivité) :	2 141 €
• Aménagement paysager (Espace Fleuri) :	4 604 €
• Travaux de voirie (services technique de la communauté de communes de Montrevel) :	12 761€
• Contrôle des jeux et du mobilier (Soleus) :	240 €

## Détail des subventions reçues :

• Région :	12 373€
• Réserve parlementaire du Député Xavier BRETON :	8 000€
• Département :	6 400€
• Caisse d'Allocations Familiales :	4 500€

Le coût net du projet pour la commune s'élève donc à : **24 195 €**  
(après remboursement de la TVA en 2019 pour un montant de 8438€).

Le groupe s'est ensuite rendu vers la salle de motricité-garderie. Ce lieu, qui était à l'origine l'école des garçons puis pendant de nombreuses années la classe des maternelles, est devenu la salle de garderie et de motricité lors de la construction de l'école maternelle.

Devenue vétuste et suite à la loi sur l'accessibilité, elle ne répondait plus aux normes techniques et de sécurité. Le Conseil Municipal a donc travaillé sur la possibilité de rénover cet espace et de mutualiser les activités (garderie, salle de motricité, salle des mariages, etc...). Les sanitaires attenants à cette salle ont également été rénovés.



Tous les détails pratiques concernant le déroulement de ces travaux ont été détaillés par Yannick SIMONIN, Adjoint en charge des bâtiments.



#### Coût des travaux (TTC):

• Maçonnerie (Giroud) :	9 213,48 €
• Menuiseries extérieures (Morel) :	29 368,08 €
• Menuiseries intérieures (Beal) :	9 822,30 €
• Plâtrerie-Peinture (Petetin) :	18 745,20 €
• Sols collés (Cally) :	8 598 €
• Faïence-carrelage (Ain Bâtiment) :	2 508 €
• Plomberie-Chauffage (Bresse Energies Renouvelables) :	21 081.80 €
• Electricité (Gallet) :	14 293,48 €
• Maîtrise d'œuvre (Ain Génierie) :	13 440 €
• Frais annexes	1 949,99€

#### Détails des subventions reçues :

• Etat à hauteur de 45 % (FSIL) :	48 383 €
• Département à hauteur de 15 % :	16 128 €

Le coût net du projet pour la commune s'élève donc à : **43 445€** (après remboursement de la TVA en 2019 pour un montant de 21164 €).



# Les étapes des travaux de la salle de motricité-garderie et des sanitaires attenants



Avril 2016  
Lancement d'un  
marché de  
maîtrise d'œuvre.



Début des travaux : 17 octobre 2016



Mise en service : 6 mars 2017



## Cimetière

La procédure de reprise des concessions en état d'abandon, démarrée en septembre 2013, est arrivée à son terme. Un long travail va maintenant démarrer au cimetière afin de procéder à l'enlèvement des tombes abandonnées.

Pour la commune, ce travail représente un coût très élevé mais nécessaire pour l'entretien du cimetière et la sécurité de tous. Il s'effectuera donc, sur plusieurs années, en commençant dès 2017, par l'enlèvement des sépultures d'une partie du carré A (à droite en entrant).

Durant les travaux, le cimetière sera soit fermé totalement au public, soit fermé partiellement, cela pour la sécurité des visiteurs et le respect des défunts.

Toutes les mesures seront prises par la mairie afin que ces travaux gênent le moins possible le recueillement des visiteurs.

Nous comptons sur votre compréhension.



## Extinction partielle de l'éclairage public Economie-environnement

Comme de nombreuses communes avant elle, St Martin a fait le choix de s'inscrire dans une démarche d'économie des dépenses liées à l'éclairage public.

Le SIEA (Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain) est intervenu dans notre commune pour installer des horloges astronomiques dans le but d'actionner le dispositif d'extinction partielle de l'éclairage public.

Ce dispositif permettra de diminuer le coût des dépenses d'énergie lié à la consommation électrique (économie estimée d'environ 1 300 € par an) et de lutter contre les nuisances lumineuses.

**A compter de la rentrée de septembre, l'éclairage public sera éteint de 23h à 5h du matin. Toutefois, afin de sécuriser l'accès à la salle des fêtes, les lampadaires situés de la caserne des pompiers à la salle des fêtes resteront éclairés du vendredi soir au dimanche soir).**

**Arrêté préfectoral juin 2017 : En vue de préserver la qualité de l'air dans le département de l'Ain, il est interdit de brûler tous les déchets végétaux, quel que soit leur degré d'humidité. Ceux-ci doivent être apportés en déchetterie ou en point de collecte.**

## Zéro phyto

Cette année, le Conseil Municipal a décidé d'entrer dans l'aire « zéro phyto ». Ainsi, la commune s'est dotée d'un plan de désherbage et a stoppé définitivement l'utilisation de produits phytosanitaires pour le désherbage des espaces publics.

Cette démarche écologique, menée pour le bien de tous, implique à plus ou moins long terme, que des herbes non désirées poussent un peu partout dans les espaces publics qui étaient jusqu'à présents désherbés chimiquement.

Ainsi, la commune a investi dans du matériel de désherbage (houe maraîchère et bineuse-sarclouse électro-portative), ceci après recherche et essais de matériel ; celui-ci étant subventionné cette année à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau.

Cependant, malgré l'intérêt réel de ce matériel, les moyens humains de la commune étant limités, il ne sera pas possible que chaque parcelle soit désherbée manuellement avec un résultat identique au désherbage chimique. Les espaces seront régulièrement entretenus mais ne pourront plus être complètement désherbés.

Des espaces seront aménagés pour éviter les herbes rebelles (ex. : photo ci-contre. Si vous avez des idées pour alimenter cette démarche, n'hésitez pas à contacter la mairie.

La commune tient à remercier les bénévoles du comité de fleurissement pour leur participation aux actions menées dans le cadre du plan de désherbage.

Par ailleurs, nous comptons sur votre implication pour participer à l'enlèvement « sans désherbant » des herbes non désirées devant chez vous.

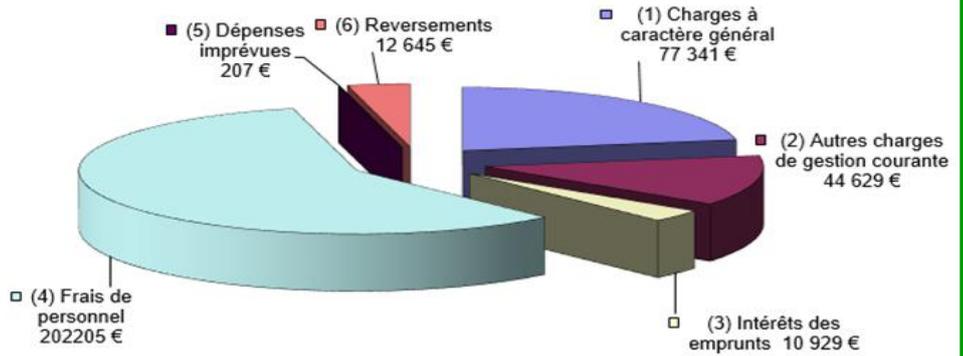
Les mauvaises herbes feront désormais partie de notre quotidien : ainsi, il conviendra soit de changer l'image que l'on a des espaces publics et donc de les accepter avec plus d'herbes, soit que chacun se mobilise pour les enlever.



**BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2016**

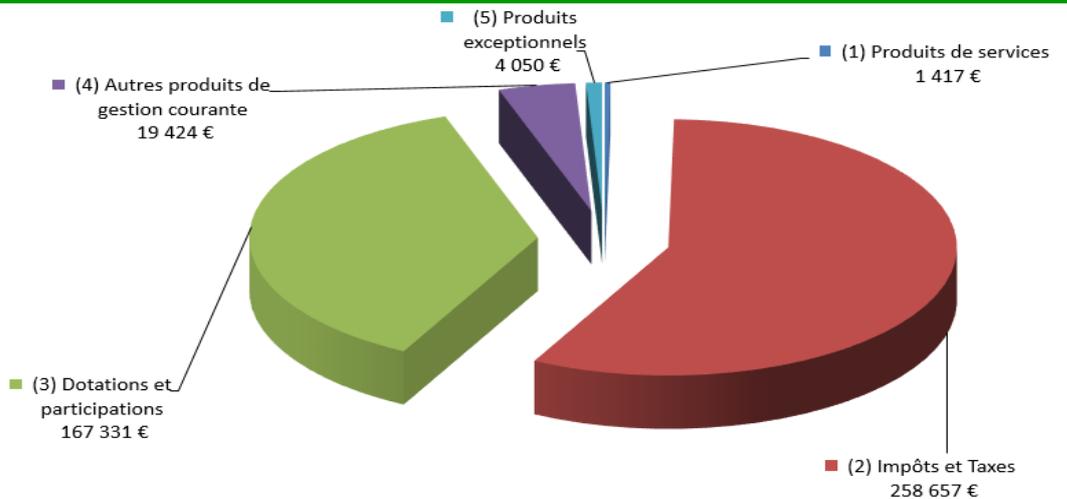
**Dépenses : 347 956,64 euros**

- (1) eau, téléphone, carburant, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (2) indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (3) Intérêts des emprunts
- (4) Frais de personnel
- (5) Annulation titres sur exercice antérieur
- (6) Reversements obligatoires



**Recettes : 450 879,68 €**

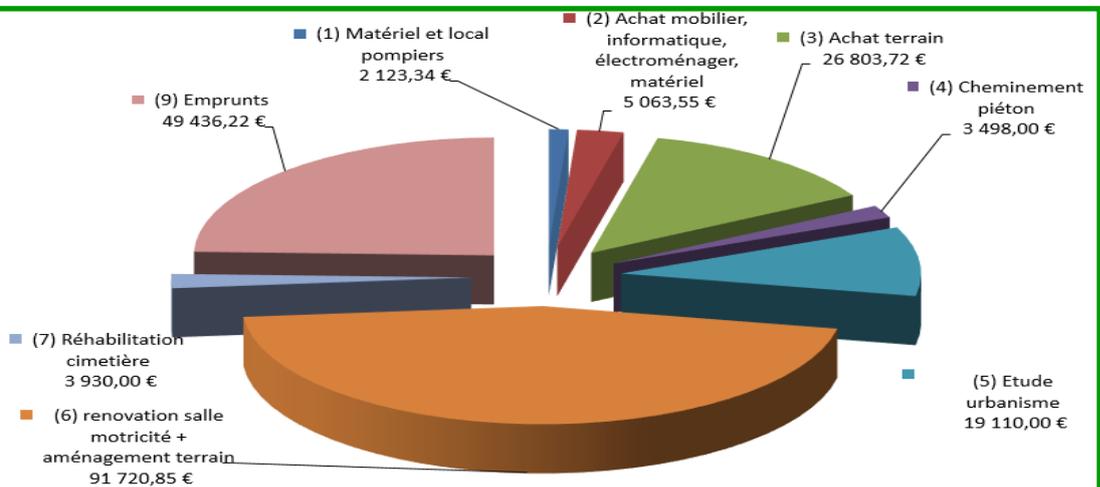
- (1) Redevance d'occupation du domaine, concessions cimetière
- (2) Impôts locaux, droits de mutations
- (3) Dotations de l'état et du département
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux)
- (5) Produits exceptionnels (rembst indemnités maire et amicale des pompiers)



**BUDGET D INVESTISSEMENT 2016**

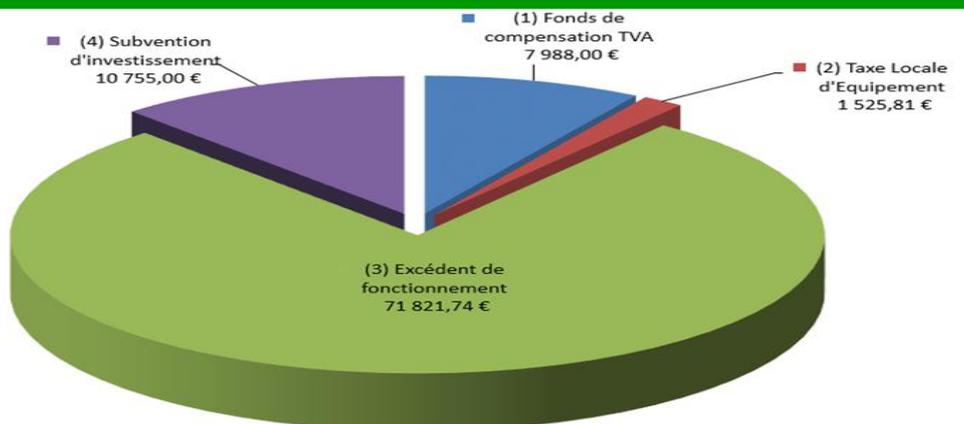
**Dépenses : 201 685,68 €**

- (1) Matériel pompiers + vestiaire local pompiers
- (2) Achat mobilier, informatique, électroménager, matériel : école, mairie, cantine, atelier
- (3) Portage foncier (maison Borgat)
- (4) Cheminement piéton
- (5) Etude urbanisme
- (6) Rénovation salle motricité et aménagement terrain de sports
- (7) Rénovation cimetière : achat colombarium
- (9) Emprunts



**Recettes : 92 090,55 €**

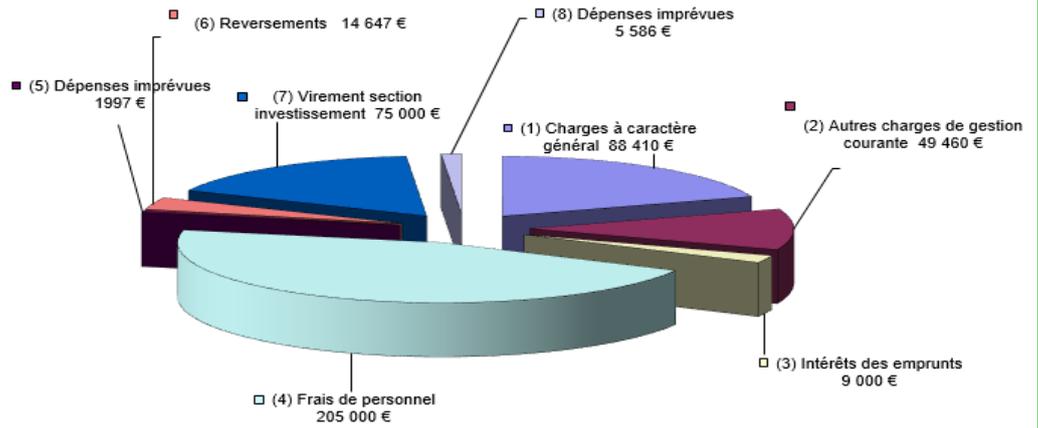
- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Taxe d'aménagement
- (3) Excédent de fonctionnement
- (4) Subvention d'investissement : Etat, Région, Département



### BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2017

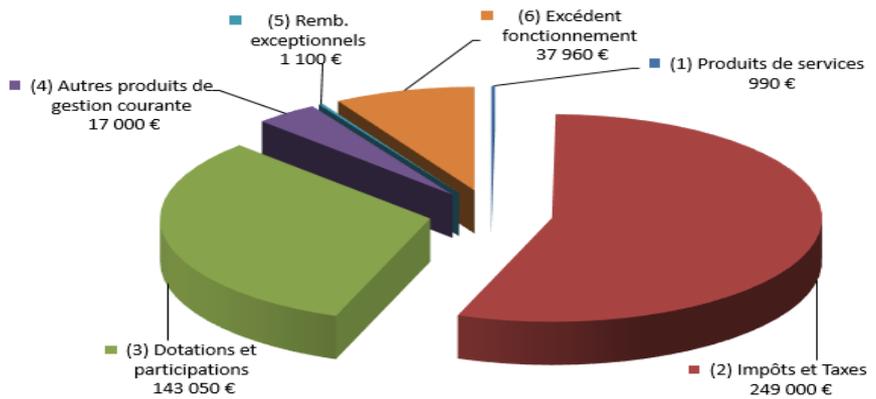
**Dépenses : 449 099,92 €**

- (1) eau, téléphone, carburant, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (2) indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (3) Intérêts des emprunts
- (4) Frais de personnel
- (5) Annulation titres et écritures
- (6) Reversements obligatoires
- (7) Virement à la section d'investissement
- (8) Dépenses imprévues



**Recettes : 449 099,92 €**

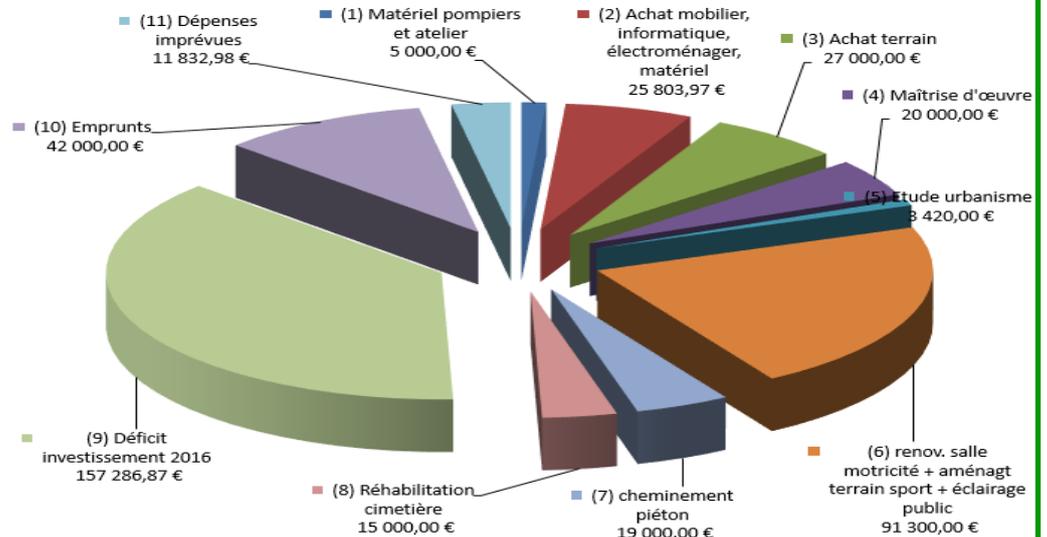
- (1) Redevance d'occupation du domaine, concessions cimetière
- (2) Impôts locaux, droits de mutation
- (3) Dotations de l'état et du département
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux)
- (5) Remboursements exceptionnels
- (6) Excédent de fonctionnement



### BUDGET PRIMITIF D INVESTISSEMENT 2017

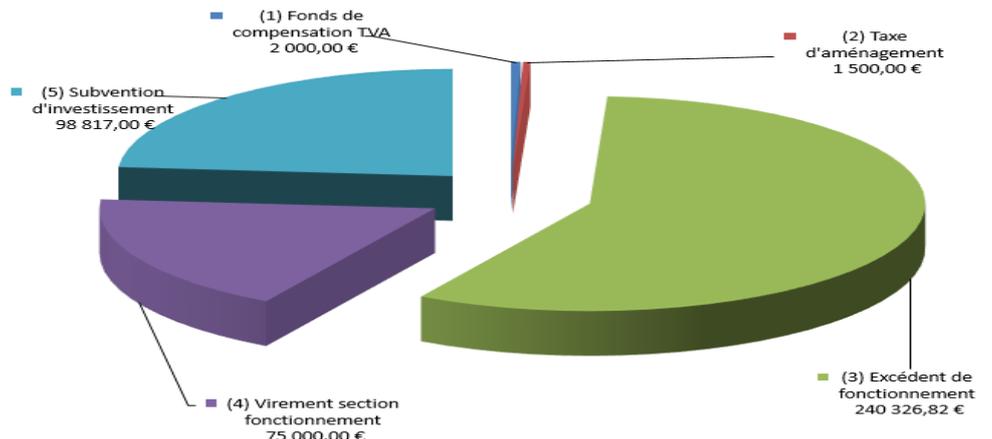
**Dépenses : 417 643,82 €**

- (1) Matériel pompiers
- (2) Achat mobilier, informatique, électroménager, matériel : école, mairie, cantine, atelier
- (3) Portage foncier (maison Borgat)
- (4) Maîtrise d'œuvre salle des fêtes
- (5) Etude urbanisme
- (6) Rénovation salle motricité, aménagement terrain de sports, éclairage public
- (7) Cheminement piéton
- (8) Réhabilitation cimetière : reprise concessions
- (9) Déficit investissement 2016
- (10) Emprunts
- (11) Dépenses imprévues



**Recettes : 417 643,82 €**

- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Taxe d'aménagement
- (3) Excédent de fonctionnement
- (4) Virement section de fonctionnement
- (5) Subvention d'investissement



## 50ème anniversaire de l'Amicale des Donneurs de sang

L'amicale des Donneurs de sang a été créée en juin 1967. Les premiers dons ont été assurés par la Croix Rouge, puis l'EFS et l'amicale ont pris le relais, à l'école, à la cantine puis à la salle des fêtes. Désormais, les collectes de sang se font dans un camion de l'EFS basé à proximité de la salle des fêtes, où se prend la collation offerte après le don.

L'amicale qui, par le passé, était beaucoup plus active avec de nombreuses animations (quineloto, concours de belote, voyage, randonnée pédestre ...) a organisé le samedi 4 février dernier un concours de coinche réunissant 58 doublettes.

Samedi 25 février 2017, 71 personnes (anciens donateurs, anciens membres du bureau, donateurs et membres du bureau actuel) se sont retrouvées autour d'un bon repas pour fêter le 50ème anniversaire de notre amicale.

Merci à toutes les personnes qui m'ont apporté leurs témoignages, ainsi que le prêt ou le don de photos et de matériel.

Maryline DRESIN.

### Le don d'organes

Chaque année, des milliers de malades attendent une greffe qui leur permettra de revivre : la loi bioéthique française est basée sur le consentement présumé.

Le prélèvement d'organes et de tissus humains est possible à tout âge. Chacun peut donc, de son vivant, décider de devenir « potentiellement donneur » et afficher sa position en portant une carte. Si on est contre, il faut s'inscrire sur le registre national des refus auprès de l'Agence de la Biomédecine ou indiquer ce refus sur un document daté, signé et confié à une personne de son choix. De son vivant, on peut donner un rein ou un lobe de foie dans un cercle restreint.

Le don de moëlle osseuse nécessite une inscription sur le fichier national des donateurs volontaires entre 18 ans et 51 ans, sachant que le prélèvement pourra être effectué jusqu'à la veille du 61ème anniversaire. L'inscription se fait soit auprès de l'Etablissement Français du Sang (situé dans l'hôpital Fleyriat à Bourg en Bresse), soit par l'intermédiaire de l'association France Adot 01.

Quelques chiffres nationaux 2015 :

- ♦ 3 486 greffes de rein (547 dons du vivant) ; 1 355 greffes de foie (dont 24 dons du vivant) ; 471 greffes de cœur ; 8 greffes cœur-poumon ; 345 greffes de poumons ; 78 greffes de pancréas ; 3 greffes d'intestin ; 4272 greffes de cornée.
- ♦ 32.5 % de refus. Moyenne d'âge des donateurs prélevés : 57 ans.
- ♦ 54 659 personnes sont porteuses de greffons fonctionnels. 21 378 personnes sont en attente d'une greffe.
- ♦ 248 671 personnes sont volontaires au don de moëlle osseuse.

Coordonnées : France Adot 01 - mail : franceadot01@yahoo.fr



Le bureau actuel

### Les Présidents successifs :

- ✱ Léon ROBIN
- ✱ René GUILLEMAUD
- ✱ Jean MARCELPOIL
- ✱ Jean-Claude JOUVENT
- ✱ Véronique SIGURET
- ✱ Maryline DRESIN

### Pour donner son sang :

Il faut être âgé de 18 à 70 ans et être en bonne santé.

Pour un premier don, il est nécessaire de se munir d'une pièce d'identité.

Ce n'est pas une prise de sang, il ne faut pas venir à jeun.

Même s'il ne vous a pas été possible de donner votre sang lors d'un précédent don, n'hésitez pas à réessayer, votre état a peut-être évolué et seul le médecin pourra vous dire si vous êtes apte. **N'oubliez pas que nous avons besoin de vous pour sauver des vies.**

Trois collectes sont organisées par an sur la commune en janvier, juin et octobre, en soirée (16h-19h).

La collecte du don du sang se fait dans le camion à côté de la salle des fêtes :

- ♦ l'équipe de l'EFS enregistre votre dossier et vous donne un questionnaire à remplir,
- ♦ Un médecin s'entretient avec vous et autorise ou non le don
- ♦ Une infirmière prélève votre sang
- ♦ Vous êtes ensuite dirigé vers la salle des fêtes pour une collation nécessaire pour vous réhydrater.

L'amicale organise un accueil pour vos enfants le temps du don. Elle vous attend pour votre prochain don le **jeudi 12 octobre** et reste à votre disposition pour tout renseignement.



Depuis quelques années, l'animation du samedi soir de la vogue avait tendance à s'essouffler.

Les membres du Comité des Fêtes ont donc souhaité redonner une dynamique à cette soirée en remplaçant le feu d'artifice et le bal populaire par deux concerts gratuits.

Quant à la journée du dimanche, elle reste à l'identique avec le traditionnel « repas grenouilles » suivi d'un concours de pétanque.

Les membres du Comité des Fêtes espèrent que vous ferez bon accueil à cette innovation.

*2700 - ne pas jeter sur la voie publique*

# Saint Martin le Châtel

## en Fête !!

**Samedi 5 Août 2017**

18h30 : Course pédestre et course d'obstacles  
Tous publics  
19h30 : Frites, merguez, saucisses  
20h30 : Animation musicale  
avec :

**PC Brass Band**  
et  
**Songbox (Disco)**  
Concerts gratuits !!

<http://www.mairie-saintmartinlechatel.fr>  
04.74.30.41.22

## Le Parcours du 8 au 12 Août 2017

**Étape 1** Mercredi 9 Août 2017  
Saint-Jules-sur-Weyle  
Côte de Saignot

**Étape 2** Jeudi 10 Août 2017  
Châtillon-sur-Chalaronne  
Ambérieux-en-Dombes  
Côte de Saint-Eloi  
Le Montellier  
Champs-sur-Ain

**Étape 3** Vendredi 11 Août 2017  
Saint-Vulbas  
C.C. de la Plaine de l'Ain

**Étape 4** Samedi 12 Août 2017  
Noblesces  
Côte de Saint-Athan  
Rostaville-Lampuses  
Côte de Grand-Lambert  
Culoz  
C.C. Bugey Sud

**Prologue** Mardi 8 Août 2017  
Bourg-en-Bresse  
C.A. du Bassin de Bourg-en-Bresse

**Arrivée** Samedi 12 Août 2017  
Lelex-Monts-Jura  
C.C. du Pays de Gev

**LÉGENDE**

- ▶ Départ de l'étape
- ◻ Arrivée de l'étape
- ▶ Sens de la course
- Itinéraire
- Grand Prix de la Montagne
- Sprint Intermédiaire
- Ravitaillement

La Région Auvergne-Rhône-Alpes | AIN le Département | **Tour de l'Ain 2017**  
contact@tourdelain.com - www.tourdelain.com



Le Tour de l'Ain cycliste sera de passage sur notre commune le mercredi 9 août 2017 vers 14h00. Il sera précédé de la traditionnelle caravane publicitaire qui passera vers 13h00. Les cyclistes arriveront de Polliat, passeront par le chemin des Fourches puis remonteront le village par la Route de Bourg avant de prendre la direction de St Didier d'Aussiat.

## Du nouveau pour les castelmartinois

La commune va prochainement se doter de deux panneaux d'affichage afin d'annoncer les différentes manifestations et événements dans notre village.

**BIENVENUE**

Saint Martin le Châtel

**CONCOURS DE PETANQUE  
DES SAPEURS POMPIERS  
DIMANCHE 17 AOUT 20H30**

**CONCOURS DE BELOTE  
CLUB DES RETRAITES  
DIMANCHE 17 AOUT 15H00**

## Les enfants aux urnes



Quelques jours avant leurs parents, les enfants de l'école primaire se sont rendus aux urnes. Après avoir élaboré une carte d'électeur, ils ont suivi les mêmes étapes que leurs aînés : prendre les bulletins, passer dans l'isoloir pour choisir leur candidat, mettre le bulletin dans l'enveloppe, voter et enfin signer la liste d'émargement, sous l'œil expert d'Esther, tout cela dans la salle de motricité.



## Soirée d'accueil des nouveaux habitants



Une vingtaine de familles habitant sur notre commune depuis moins de trois ans a répondu présent le vendredi 19 mai 2017 à l'invitation de la municipalité. Cette soirée a permis aux nouveaux habitants de rencontrer l'équipe municipale ainsi que plusieurs associations. Après un discours de Jean-Luc JACQUET, Maire, évoquant le passé et le présent de notre village, chaque invité s'est à son tour présenté.

Cette sympathique rencontre s'est terminée par des discussions et échanges autour du verre de l'amitié.

## A vos agendas...

Août	Samedi	05	Fête du village : Course pédestre - Concerts gratuits
	Dimanche	06	Repas Grenouilles - Animations gonflables Concours de pétanque
	Vendredi	25	Assemblée Générale Société de Chasse à Curtafond
Septembre	Vendredi	08	Tournoi de foot vétérans à Curtafond (Challenge G. Greffet)
	Samedi	09	Tournoi de foot jeunes à Curtafond
	Week-end	08-09-10	Enduro carpe des Carpistes de l'espoir
	Jeudi	14	Assemblée Générale du club des Retraités
	Vendredi	15	Assemblée Générale du Sou des Ecoles
	Vendredi	22	Assemblée Générale du Club des Jeunes
	Vendredi	22	Coinche des retraités
	Samedi	23	Repas du Comité Consultatif d'Action Sociale
Octobre	Jeudi	12	Collecte de sang (16-19h)
	Samedi	28	Concours de belote du Fleurissement (à la vache)
Novembre	Samedi	11	Concours de Belote en matinée des Pompiers (à la vache)
	Samedi	18	Boudin et civier du fleurissement
	Samedi	18	Repas Tartiflette du Club des Jeunes
	Dimanche	19	Banquet des Chasseurs à St Martin le Châtel
	Samedi	25	Repas moules frites du foot à St Didier
Décembre	Samedi	02	Illuminations et marché de Noël du Comité des fêtes
	Samedi	02	Vente de plats à emporter du Sou des Ecoles
	Samedi	09	Vente de boudin des Chasseurs à St Martin et Curtafond
	Jeudi	14	Noël des anciens

### Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi	16h - 19h
Mardi	8.30 h - 12h
Jeudi	16h - 19h
Vendredi	8.30 h - 12h

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la mairie   
04.74.30.41.22 ou envoyer un mail   
[mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr](mailto:mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr).

Site internet : [www.mairie-saintmartinlechatel.fr](http://www.mairie-saintmartinlechatel.fr)

